

Article 1 : généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro « *Autorisation en attente* » et sous le nom « *SPIN & BAD : 4^{ème} édition* ». Il se déroule du **9 au 11 novembre 2024** au Complexe sportif, Rue Ile de France, 91860 Epinay-Sous-Sénart. Et se déroulera sur 5 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **François SCHWERZIG**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est **Kévin REYAL**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *SPIN & BAD : 4^{ème} édition* est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont, R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC, en double homme, double dame, double mixte, simple homme et simple dame.
- 2.3 Les tableaux de double dame et double homme se joueront dans l'intégralité le samedi, les double mixte le dimanche et simple le lundi.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (**en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11**, si plus 32 participants dans un tableau ce dernier sera en élimination directe), suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 Un joueur classé NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau contenant le classement D9 ou plus. Un joueur classé P11 ne peut pas jouer dans un tableau contenant le classement D7 ou plus.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée *au 9 octobre 2024*. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée *au 26 octobre 2024*. Le CPPH sera pris à en compte le 9 octobre 2024 et servira de base pour le calcul des points.
- 3.3 L'inscription au tournoi se fait uniquement via badnet.
- 3.4 Le règlement s'effectuera directement lors de l'inscription sur badnet.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions via le formulaire de notre site.
- 3.6 *Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux, 25€ pour 3 tableaux, 2€ étant reversés à la FFBaD.*
- 3.7 Les joueurs classés dans diverses séries pourront s'inscrire dans les tableaux correspondants à leur classement. Le surclassement dans la série supérieure est autorisé seulement pour une personne de la paire (la deuxième personne doit avoir le classement nécessaire pour le tableau). Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation ainsi que le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription du joueur pendant la période d'ajustement si son classement l'exigeait.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 26 octobre 2024.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00, et/ou lundi de 7h30 de 23h (*heure de convocation*).
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou par son club.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi *SPIN & BAD : 4^{ème} édition* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard au 9 octobre 2024 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL 3*.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier appel des joueurs. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 *Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu et let au service.*
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi *SPIN & BAD : 4^{ème} édition* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits

dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).